



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 29 MARS 2016

Présents : M. DUSAUSOY/ M. DUBOIS/ MME LEGRAND/ M. LENFANT/ M. DE PICCHI/ MME NEIRYNCK
MMES CUVILLIER /SERGEANT/COINE
M. PETIT/ M. MARCHAND/M. ROLAND/M. GRISET

Absents excusés : Marc DUPRE (Pouvoir à Stéphane ROLAND)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers et le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 10.

✓ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose de désigner Henri LENFANT, Secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la réunion du 22 Février 2016**

Le compte rendu ne soulevant pas d'observation est adopté à l'unanimité (14 voix)

I. Point sur les réalisations depuis le dernier conseil municipal

- **Sortie Culturelle Modigliani** : Très belle exposition, 37 Noyellois y ont participé
- **City Park** : démontage des grilles et remplacement par des filets (reste un côté à aménager dès livraison du filet complémentaire. Monsieur le Maire précise qu'il reste dans l'attente des réactions des uns et des autres sur cette expérimentation.
- **Ecole** : Réparation fuite de gaz – Monsieur le Maire rappelle l'incident et la réparation très rapide. Il remercie les équipes municipales, tant agents qu'élus.
- **Compteur général électrique de la mairie** : installation « compteur bleu » - réalisation le 21 mars dernier
- **Publication dossier éclairage public**

Alain DUBOIS informe que 08 entreprises ont déjà retiré le dossier de consultation, ce qui est bon signe pour la mise en concurrence.

- **Nouveau locataire (21/03/2016) en remplacement de Sas Consulting**

Alain DUBOIS informe que le local est occupé depuis le 21 mars dernier par la Société A Tout 'Age Service (Anciennement Coup de Pouce). Il rappelle que la commune a encore à disposition un local de 80m² à l'étage et un local d'environ 100m² au rez-de-chaussée

II. Dossiers à examiner – Ordre du Jour

Monsieur le Maire, avant de laisser la parole à Jacques-Olivier DE PICCHI pour la présentation du budget 2016 et des questions s'y rapportant, souhaite féliciter et encourage les efforts de chacun apportés sur l'année 2015, la baisse de 5%, par délégation, sollicitée en Janvier 2015 a été réalisée. Il précise qu'il est important de pérenniser cet effort, c'est pourquoi le budget qui va être présenté ci-après comprend une baisse de 2.5% par rapport au budget réalisé 2015 (hors dépenses obligatoires). Il remercie dès à présent Jacques-Olivier DE PICCHI pour la gestion de toute cette partie financière.

Délégation Finances

Conformément à la législation, Monsieur le Maire ne pouvant ni assister aux débats ni prendre part au vote du compte administratif 2015 quitte la séance et, confie la Présidence de la séance à Monsieur Jacques-Olivier DE PICCHI Adjoint Délégué aux Finances.

➤ **Compte Administratif 2015**

Jacques-Olivier DE PICCHI présente à l'assemblée le compte administratif 2015 de la commune.

L'exercice 2015 se résume comme suit :

Section de fonctionnement

- dépenses 1 510 332.95€

- recettes 1 658 741.72€
 Résultat 2015 + 148 408.77€
 Résultat 2014 reporté + 2 747 741.05€
 Dont part affectée à l'investissement : 352 420.00€
 Résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement s'élève à un excédant de :
+ 2 543 729.82€

Section de l'investissement

- dépenses 120 521.55€
 - recettes 360 866.29€
 Résultat 2015 + 240 344.74€
 Résultat reporté 2014 + 521 072.62€
 Le résultat de clôture 2015 de la section de l'investissement s'élève à un excédent de :
+ 761 417.36€
 Le résultat général (investissement + fonctionnement) 2015 s'élève à un excédent de :
+ 3 305 147.18€

L'assemblée approuve à l'unanimité (13 voix) le compte administratif 2015 et, félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, il précise que ces félicitations sont à partager avec l'ensemble du Conseil Municipal, le personnel mais aussi avec les Noyellois

➤ **Compte de gestion 2015 du Percepteur**

Monsieur Jacques –Olivier DE PICCHI présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 du percepteur qui est conforme au compte administratif 2015 présenté précédemment.

Le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité (14 voix)

➤ **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 soit

2 543 729.82€ de la manière suivante

- **Report en Fonctionnement R002 2 543 729.82 €**

Adopté à l'unanimité (14 voix)

➤ **Vote des taux 2016**

Conformément aux souhaits de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de reconduire les taux votés en 2014

	Taux	Base imposition prévisionnelle
Taxe Habitation	18,43%	702 600
Taxe Foncier Bâti	8,07%	4 040 000
Taxe Foncier Non Bâti	33,06%	12 700

Produit attendu : 459 716€

Soit une augmentation de produit par rapport à l'année 2015 de 21 091€ due principalement à la construction des logements SRCJ

Adopté à l'unanimité (14 voix)

➤ **Vote des tarifs et autres subventions 2016**

Jacques-Olivier DE PICCHI conformément aux commissions de finances qui ont eu lieu, propose

- ✓ **De maintenir** les tarifs et subventions versées aux familles appliqués en 2016 :
 - tarif des concessions et taxes funéraires : pas d'augmentation
 - tarif des locations de différentes salles : pas d'augmentation
 - participation pour les fournitures scolaires : pas d'augmentation
 - subventions diverses (ALSH, sportives, séjours...) versées aux familles : pas d'augmentation
- ✓ **Subvention musique par an/enfant (avant le partenariat)**
 - Pour le solfège 93.00€
 - Pour un instrument seul 113.00€
 - Pour le solfège et l'instrument 151.00€
- ✓ **Subvention sportive 28.00€**
- ✓ **Subvention Danse 28.00€**
- ✓ **Subvention Classe de découverte – séjours linguistiques – Colonie de vacances**

- Famille non imposable avant décote 8.10€/jours
 - Famille imposable 6.25€/jours
 - ✓ **Stages sportifs**
 - Famille non imposable avant décote 6.25€/jours
 - Famille imposable 5.15€/jours
 - ✓ **Subvention centre aéré mois d'Août**
 - Famille non imposable avant décote 6.25€/jours
 - Famille imposable 5.15€/jours
- Adopté à l'unanimité (14 voix)

➤ **Vote des subventions aux associations**

Jacques-Olivier DE PICCHI remercie Henri Lenfant pour le travail. Le soutien aux associations présenté comprend une augmentation de 1% qui représente la hausse du coût de la vie. Il propose de fixer comme suit les subventions 2016 (Associations Noyelloises, Extérieures et CCAS)

Associations Noyelloises :

Associations	Montants
Section locale des anciens combattants	430.00 €
Amis de Louis Séraphin	954.00 €
Médiathèque (convention)	1 754.00 €
Médiathèque (fonctionnement)	2 779.00 €
Coopérative scolaire	909.00 €
Club de tennis de Noyelles lez Seclin	4 906.00 €
Judo club de Noyelles lez Seclin	1 212.00 €
Aïkido	825.00 €
Jujitsu	808.00 €
Euronoyelles	1 602.00 €
La détente du mardi	186.00 €
Football club de Noyelles	2 710.00 €
Amicale du personnel	1 288.00 €
Pétanque Noyelloise	518.00 €
Terra Noyelles	266.00 €
PEPSE (parents d'élèves)	574.00 €
Club de Jardinage	390.00 €
Noyell'En Forme	3 030.00 €
Swimming Handling Sport	500.00 €

Associations Extérieures :

Associations	Montants
APE Collège Voltaire Wattignies	120.00 €
Association Nature Sport de Linselles	300.00 €

C.C.A.S.

Jacques Olivier De Picchi propose également d'allouer une subvention de 9 000 € au C.C.A.S

3 Propositions adoptées à l'unanimité (14 voix)

✓ **Budget primitif 2016**

Jacques-Olivier DE PICCHI présente à l'assemblée la proposition de budget primitif 2016. Il rappelle que le budget présenté tient compte de la baisse de 2.5% par rapport au budget fonctionnement réalisé 2015 sollicitée dans la lettre de cadrage du 07 Mars 2016, hors dépenses obligatoires.

Section de fonctionnement

- Recettes 4 194 443,00€
- Dépenses 4 194 443,00€

➤ **Section d'Investissement**

- Recettes 1 919 433€
- Dépenses 1 919 433€

Concernant la section d'INVESTISSEMENT La commission des finances du 22 mars dernier propose de retenir les prévisions d'investissement suivantes

➤ **Mairie 28 000€**

- Remplacement alarme 9 000€
- Remplacement gouttières 5 000€

- Remplacement photocopieur	4 000€
- Sonorisation salle du Conseil	10 000€
➤ CAM	201 337€
✓ Nouveau CAM	180 779€
- Achat de terrains	30 000€
- Provision Travaux	150 879€
✓ CAM Actuel	20 458€
- Remplacement gouttières	6 000€
- Remplacement Auto-laveuse	6 000€
- Sèche-mains électriques	1 300€
- Porte sectionnelle atelier	7 158€
➤ PETIT MUSEE	3 000€
- Reprise des soubassements	3 000€
➤ ESPACE CAULIER	14 250€
- Sèche-mains électriques	1 950€
- AMO Régulation Chauffage	2 300€
- Régulation chauffage	10 000€
➤ MEDIATHEQUE/SALLE DES AINES	9 800€
- AMO Régulation Chauffage	2 300€
- Régulation chauffage	7 500€
➤ EGLISE	46 720€
- AMO Régulation Chauffage	6 720€
- Remplacement chauffage	40 000€
➤ ECOLE	224 460€
✓ Projet rénovation Ecole	220 000€
- Rénovation	200 000€
- AMO Rénovation	20 000€
✓ Ecole (actuelle)	4 460€
- Installation Vidéo Projecteur	400€
- Matériel pédagogique – Sport et Meubles	4 060€
➤ BOULODROMME	46 720€
- AMO Couverture	10 000€
- Couverture	80 000€
➤ RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	1 000 000€
➤ OUTILLAGE	8 150€
- Outillage électroportatif et manuel	1 000€
- Echelle parisienne	650€
- Echafaudage	6 500€
➤ MAISON TAFFIN	75 000€
- Démolition	36 000€
- VRD/Clôtures	33 000€
- Désamiantage	6 000€
➤ City Parc	3 000€
➤ Clôture 21 rue de Wattignies	20 100€
➤ Installation poubelles Z.I.	2 500€
➤ Distributeurs de sac canins	2 000€
➤ Illuminations (1 ^{ère} tranche)	3 000€
➤ Vidéosurveillance	180 000€
➤ Subvention façade/égout	4 000€
➤ Remboursement Caution	1 000€
➤ Amortissement	3 116€

Concernant la section d'investissement, les 30 000€ prévisionnels inscrits pour l'achat de terrain pour la réalisation du nouveau CAM semblent insuffisants à Stéphane ROLAND. Monsieur le Maire rappelle que pour

l'instant le lieu définitif n'est pas encore décidé, qu'il s'agit d'achat de terrains non constructibles et, enfin si nécessaire, il sera toujours possible de faire un virement de chapitre à chapitre.

Le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité (14 voix pour)

- **Levée de consignation administrative relative au montant de l'achat du site Oléa par la commune à Monsieur Tarwacki**

Alain DUBOIS rappelle à l'Assemblée l'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier sis 3 et 5 rue de Wattignies, pour une contenance totale de 4301M², à la SCI-DOM pour un montant de 381 200€. Il rappelle que compte tenu de l'occupation de ce bâtiment par la Société Oléa, la commune avait consigné auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prix de vente moins les différentes pénalités payées par la SCI à la commune, soit une consignation d'un montant de 352 390€. L'arrêté Préfectoral du 17 décembre dernier a acté la fin des travaux de dépollution industrielle, tout en prescrivant des analyses à réaliser pendant 4 années à la charge de la SCI-DOM. Monsieur Tarwacki, gérant de la SCI, a sollicité par l'intermédiaire de Maître Bertin, notaire à Seclin, la levée de la consignation du montant de la vente du site Oléa. Alain DUBOIS propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette levée de consignation.

Stéphane ROLAND s'interroge sur la possibilité d'utilisation des bâtiments durant ces 4 années, ainsi que sur la réalisation des analyses par Monsieur Tarwacki alors que le paiement sera fait.

Monsieur le Maire confirme que les derniers prélèvements montrent que la pollution en nette régression, que rien n'empêche d'envisager des travaux, le dossier est suivi par les services de la MEL, des contacts sont actuellement en cours avec des investisseurs, une issue favorable à moyen terme est envisageable après un très long moment de blocage. Alain Griset rappelle également qu'un délai très long n'a pu être que constaté avant que le propriétaire ne réalise les prescriptions qui lui étaient demandées.

La levée de consignation des fonds est adoptée par 12 voix Pour – 0 Abstention – 2 Voix contre

- Création d'un poste « emploi d'avenir » (personnel technique)

Alain DUBOIS rappelle le départ en retraite au 1^{er} janvier 2016 d'un collaborateur du service technique. Il avait été décidé de ne pas remplacer ce départ durant la période hivernale. Il propose, afin de soulager l'équipe technique, le recrutement d'un agent en contrat d'avenir pour une durée hebdomadaire de 27 heures. Les caractéristiques de ce contrat de droit privé, être âgé de moins de 26 ans, être sans emploi et totaliser 6 mois de recherche, durée hebdomadaire pouvant aller de 17h50 à 35 heures, contrat d'une durée de 12 mois renouvelable. Alain Dubois précise que ce type de contrat est subventionné par l'Etat à hauteur de 75%. Ce contrat permettra, d'aider un jeune à entrer dans la vie active, mais aussi de tester ses compétences, savoir-faire et être, avant une nomination éventuelle sur le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe ouvert et actuellement vacant. La Mission locale de Seclin qui a en charge le suivi des demandeurs de moins de 26 ans a fait parvenir 4 candidatures, dont une qui semble vraiment convenir au profil de poste. Suite à la demande d'Alain Griset et de Stéphane Roland, Alain Dubois confirme que ce contrat sera conclu pour 1 année, sur une base horaire de 27 heures.

Proposition adoptée à l'unanimité : 14 voix

- **Médailles du travail : Contribution municipale**

Michèle Legrand rappelle à l'assemblée que les récipiendaires des médailles du travail sont invités chaque année le 1^{er} mai, en mairie à une réception au cours de laquelle leur est remis, le diplôme décerné par le Préfet mais aussi un présent de la part de la Municipalité sous forme de chèque cadeau. Elle propose de fixer comme suit les montants des récompenses sans cumul possible :

- Echelon Argent : 30€
- Echelon Vermeil : 40€
- Echelon Or : 50€
- Echelon Grand Or : 60€

Elle propose également que cette récompense ne soit pas remise aux personnes absentes mais souhaite l'avis des membres du Conseil municipal pour la définition de « l'absence » maladie, convenance personnelle etc.

Alain Griset propose que seuls les présents reçoivent la récompense. Hélène Sergeant propose : « sauf en cas d'hospitalisation ». Stéphane Roland trouve que la diminution des récompenses est très forte, que 50 ans de travail méritent un peu d'attention.

Monsieur le Maire propose de délibérer en deux temps et propose d'approuver les tarifs des récompenses énumérées ci-dessus.

Proposition adoptée par 12 voix Pour – 0 Voix Contre – 2 Abstentions

Concernant la présence des récipiendaires, il propose de retenir la condition suivante :

« La remise ne pourra être faite qu'aux personnes présentes sauf absence pour hospitalisation »

Proposition adoptée par 14 voix Pour – 0 Voix Contre – 0 Abstention

- ***Nomination d'un 4^{ème} Adjoint***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nomination de Jacques Olivier De Picchi au poste de 4^{ème} adjoint, délégué aux finances, en date du 22 février dernier. Il souhaite pouvoir lui remettre, ce jour, officiellement l'écharpe d'Adjoint et le félicite une nouvelle fois pour cette nomination et le travail accompli.

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 21H30.